



**DECISION DU MAIRE  
PRISE PAR DELEGATION  
N° 2022-107**

**OBJET : Avenant n°2 au marché 2019-12 de nettoyage des locaux pour la commune de Beaumont**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT**

**Vu** l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** ensemble les articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2, R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique concernant l'appel d'offres ouvert,

**Vu** ensemble les articles L. 2194-1 et R. 2194-7 du Code de la Commande publique,

**Vu** la délibération en date du 28 juillet 2020 n°2020.03.01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n°4 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne la souscription des marchés,

**Vu** la décision municipale n°2019-107 portant autorisation de Monsieur le Maire de conclure le marché 2019-12 de nettoyage des locaux pour la commune de Beaumont avec la société ONET PROPLETE ET SERVICES dont le siège social est 19, rue de la Serre à La Roche Blanche (63670), pour un montant annuel de 121 435, 82 € HT par année d'exécution.

**Vu** la révision des prix opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui a portée ledit montant à 123 919,45 € HT par année d'exécution.

**Considérant** que l'avenant susmentionné a pour objet l'ajout au CCTP d'une prestation de nettoyage des salles 107, 108, 110, 208 et 209 du centre associatif beaumontois.

**Considérant** que ce nouveau besoin découle du fait d'un changement à compter de septembre 2022 de destination de certaines salles du centre associatif beaumontois, qui deviennent mises à disposition des associations de la commune.

**Considérant** que les nouvelles prestations représentent un cout de 432 € HT soit 518.40 € TTC ;

**Considérant** qu'il convient d'ajouter au CCTP du marché ainsi qu'au DPGF les spécifications des nouvelles prestations :

Centre administratif beaumontois						
Niveau	Désignations des locaux	Code local	Surface	Fréquence	Nombre de semaines	Fréquence annuelle
1	Salle 110	Bureau 1-1	17 m <sup>2</sup>	Par quinzaine	36	18
1	Salle 108	Bureau 1-3	12 m <sup>2</sup>	Par quinzaine	36	18
1	Salle 107	Bureau 1-4	11 m <sup>2</sup>	Par quinzaine	36	18
2	Salle 208	Salle associative 2-1	46 m <sup>2</sup>	Par quinzaine	36	18
2	Salle 209	Bureau 2-1	14 m <sup>2</sup>	Par quinzaine	36	18

## DECIDE

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2019-12 relatif à l'ajout d'une nouvelle prestation au CCTP avec la société ONET PROPLETE ET SERVICES dont le siège social est 19, rue de la Serre à La Roche Blanche (63670).

**ARTICLE 2 :** L'exécution de cette prestation supplémentaire s'appliquera dans les conditions stipulées dans les autres pièces contractuelles du marché, qui demeurent inchangées.

**ARTICLE 3 :** La présente décision fera l'objet d'une transmission au contrôle de légalité, d'un affichage à la porte de la Mairie, d'une publication sur le site internet de la commune et sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

A Beaumont, le 13/10/2022

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation,  
L'adjoint délégué aux Fonctionnement général des  
Services, aux Finances et aux ressources



Patrick NEHEMIE

PUBLIEE OU NOTIFIEE LE :